

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 21 mai 2014, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. André Goulet, Beaumont
Mme Juliette Laflamme, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Dominic Roy, Saint-Charles
Mme Denise Dulac, Sainte-Claire
M. Gaétan Labrecque, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Donald Therrien, Saint-Malachie
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Gilles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : M. Clément Fillion, directeur général,
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

C.M.100-14

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal du 16 avril 2014
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre – Comité Prévention alcool au volant
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Avis de conformité
 - 7.2. Demande d'exclusion – Saint-Damien
8. Administration :
 - 8.1. Correspondance
 - 8.2. Embauche – contrat 6 mois – urbanisme
 - 8.3. Travaux Branche Sud Rivière à la Chute
 - 8.4. Travaux Branche Lacasse Ruisseau Audet
 - 8.5. Région vedette – Congrès F.Q.M.
 - 8.6. Embauche inspecteur régional
 - 8.7. Nomination fonctionnaire désigné
 - 8.8. Travaux – Cours d'eau des Jades
9. Matières résiduelles :
 - 9.1. Travaux LET – augmentation de superficie
 - 9.2. PGMR – Offre de services
10. Sécurité incendie
 - 10.1. Service régional – Étude
11. Dossiers :
 - 11.1. Parc Massif du Sud – Station touristique
 - 11.2. Vision régionale et planification stratégique
 - 11.3. Projet éolien communautaire
12. Procès-verbaux :
 - 12.1. CGMR
 - 12.2. Comité de vigilance
13. Informations :
 - 13.1. Investissement en culture
 - 13.2. Rapport Programme – Amélioration de l'habitat
 - 13.3. Rapport d'activités CLD
14. Varia :
 - Bellechasse en Saveurs
 - Félicitations – Nicole Leclerc
 - Évaluation du colloque
 - Souper Radio Bellechasse

Adopté unanimement.

C.M. 101-14

3. PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2014

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 16 avril 2014 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 102-14

**4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES –
AVRIL 2014**

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Nadeau
et résolu

1° que le rapport des dépenses autorisées pour le mois de avril 2014, au montant de
4 013 311,75 \$ et celui des recettes pour le mois de avril 2014, au montant de
2 905 957,59 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 103-14

5. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-607
modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en
regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-607 s'avère conforme au schéma
révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de
conformité au règlement n°2014-607 de la municipalité de Sainte-Claire en regard du
schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 104-14

6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Claire a transmis le règlement n°2014-608
modifiant le règlement n°2004-506 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°2004-506 a déjà reçu un certificat de conformité en
regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°2014-608 s'avère non-conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Bernard Morin
et résolu

d'aviser la municipalité de Sainte-Claire que son règlement n°2014-608 est non-conforme au schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.105-14

7. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a transmis le règlement n°527-14 modifiant le règlement n°450-05 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU que le règlement n°450-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°450-05 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°527-14 de la municipalité de Saint-Malachie en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.106-14

8. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement n°762-2014 abrogeant le règlement n°710-2005 relatif au zonage de cette municipalité;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°762-2014 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°762-2014 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.107-14

9. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement n°763-2014 abrogeant le règlement n°712-2005 relatif à la construction dans cette municipalité; ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°763-2014 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°763-2014 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M.108-14

10. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-DE-STANDON

ATTENDU que la municipalité de Saint-Léon-de-Standon a transmis le règlement n°765-2014 abrogeant le règlement n°714-2005 relatif aux usages conditionnels de cette municipalité;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement n°765-2014 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Vézina,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement n°765-2014 de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 109-14

11. DEMANDE D'APPROBATION CPTAQ POUR - LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

ATTENDU la demande de la municipalité de Saint-Damien pour exclure de la zone agricole une superficie approximative de 1600 m² dans le secteur du Parc industriel;

ATTENDU que cette demande vise à régulariser l'emplacement de l'entreprise Techno-Moules ainsi que deux emplacements résidentiels respectivement de Jean-Marc Prévost et Yvon Fradette;

ATTENDU qu'il s'agit d'un ajustement de la délimitation de la protection du territoire agricole et qu'il n'y a aucun impact supplémentaire sur l'agriculture environnante;

ATTENDU que cette demande ne va pas à l'encontre des orientations et des objectifs du schéma d'aménagement et développement.

En conséquence,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

1. d'approuver la demande acheminée à la CPTAQ par la municipalité de Saint-Damien visant à exclure une superficie approximative de 1600 m² à partir des lots 3 930 289, 3 930 329 et 3 930 328.
2. d'aviser la CPTAQ que cette demande d'exclusion ne va pas à l'encontre des orientations et des objectifs du schéma d'aménagement.
3. qu'en vertu de l'article 62 de la LPTAAQ, la MRC estime que ce projet respecte les critères édictés puisqu'il s'agit notamment de favoriser l'activité économique de la municipalité.

Adopté unanimement.

C.M. 110-14

12. SPECTACLES COMMISSION SCOLAIRE CÔTE-DU-SUD

ATTENDU que la MRC a été informée que la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, par l'entremise de son comité culturel, a pris la décision de confier aux Arts de la scène de Montmagny la responsabilité exclusive de la présentation des spectacles offerts à ses écoles,

ATTENDU qu'il existe sur le territoire de la MRC de Bellechasse un organisme accrédité par le ministère de la Culture et des Communications, donnant droit à des aides financières gouvernementales pour le remboursement des coûts de transport lors des spectacles présentés aux élèves.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Pascal Fournier,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

de demander au Comité culturel de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud de revoir sa décision de confier l'exclusivité de la présentation des spectacles au Arts de la scène de Montmagny et de considérer la Maison de la Culture de Saint-Damien comme organisme de présentation de spectacles, tout particulièrement pour les spectacles destinés aux écoles du territoire de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 111-14

13. PROJET DE LIEN SOUS-FLUVIAL

ATTENDU que le 28 mars dernier, la Chambre de commerce de Lévis (CCL) a demandé au gouvernement de mettre à jour les études publiées au tournant des années 2000 par le comité du lien sous-fluvial à l'est de Lévis-Québec pour évaluer l'opportunité de construire un tunnel reliant les deux rives;

ATTENDU que la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, la Jeune Chambre de commerce de Québec et la Chambre de commerce de la Nouvelle-Beauce ont également donné leur appui à la mise à jour des études;

ATTENDU que les appuis recueillis par la CCL démontrent que ces organisations sont sensibles aux problèmes grandissants de circulation dans la grande région de Québec-Lévis;

ATTENDU qu'un troisième lien à l'ouest de Lévis ne ferait qu'aggraver les problèmes de circulation constatés dans le secteur des deux ponts.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Juliette Laflamme,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

1^o que la MRC de Bellechasse informe la Chambre de Commerce de Lévis qu'elle est favorable à la révision des études actuelles de même qu'à la réalisation de toute étude visant à établir un troisième lien avec la rive-nord.

2^o que ce troisième projet de lien soit par contre établi à l'est de Lévis afin de diminuer la pression et la congestion sur le réseau actuel aux alentours des deux ponts situés à l'ouest de la Ville de Lévis.

Adopté unanimement.

14. COMMISSAIRE AU LOBBYISME

Il est convenu d'inviter M^e François Casgrain, commissaire au lobbyisme, à la prochaine rencontre du Conseil de la MRC, du 18 juin prochain.

15. RENCONTRE : PRÉVENTION ALCOOL AU VOLANT

Mme Cynthia Baillargeon du Comité de prévention alcool au volant fait le point sur les différentes activités visant à favoriser la prévention de l'alcool au volant. Elle rappelle aussi l'importance des services de raccompagnement lors des festivals qui se tiennent dans les municipalités de Bellechasse.

C.M. 112-14

16. EMBAUCHE M. NORMAND ROY – CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

ATTENDU que M. Normand Roy a quitté son emploi d'inspecteur régional à la MRC en date du 1er janvier 2014;

ATTENDU que la MRC n'a pas comblé ce poste lors de ce départ;

ATTENDU que la MRC a employé un stagiaire, ce printemps, qui sera embauché pour combler ce poste.

ATTENDU que le directeur du service d'inspection recommande que soit assurée une transition avec le nouvel inspecteur régional pour permettre une transmission des connaissances;

ATTENDU que M. Normand Roy a signifié, à la demande de la MRC, qu'il acceptait de reprendre du service pour une période maximale de 6 mois;

ATTENDU que la rémunération nécessaire à ce poste a été prévue au budget.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

1° de ratifier l'embauche de M. Normand Roy à titre d'inspecteur régional pour une période maximale de 6 mois, débutant le 5 mai 2014.

2° que sa rémunération soit en fonction de la structure salariale en vigueur, en tenant compte de sa rémunération en 2013, soit classe 7 échelon 12.

Adopté unanimement.

C.M. 113-14

17. TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE À LA CHUTE

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur une section de la branche 5 de la rivière à la Chute traversant les lots 3 691 446, 3 691 444, 3 691 443 et 3 691 442 pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité de Saint-Raphaël sur trois (3) unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Benoît Tanguay
appuyé par M. Dominic Roy
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien d'une section de la branche 5 de la rivière à la Chute sur une distance d'environ 750 mètres sur une partie des lots 3 691 446, 3 691 444, 3 691 442 et 3 691 443.
- 2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du service d'inspection régional.

Adopté unanimement.

C.M. 114-14

18. TRAVAUX D'ENTRETIEN – BRANCHE LACASSE DU RUISSEAU AUDET

ATTENDU que des travaux d'entretien sont devenus nécessaires sur une section de la branche Lacasse du Ruisseau Audet séparant une partie des lots 3 587 104 et 3 587 105 et traversant les lots 3 587 106 et 3 587 107 pour rétablir le niveau réglementaire du cours d'eau;

ATTENDU que les travaux seront réalisés en entier dans la municipalité d'Honfleur sur deux (2) unités d'évaluation, dont les propriétaires acceptent d'assumer les coûts selon l'entente de répartition.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'entretien d'une section de la branche de la branche Lacasse du Ruisseau Audet sur une distance d'environ 230 mètres sur une partie des lots 3 587 104 et 3 587 105 et traversant les lots 3 587 106 et 3 587 107.
- 2° d'autoriser la réalisation des travaux en régie sous la supervision du coordonnateur des cours d'eau.

Adopté unanimement.

C.M. 115-14

19. RÉGION VEDETTE – CONGRÈS FQM 2015

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. André Goulet
et résolu

d'aviser le Comité organisateur de l'évènement Région vedette – Congrès FQM 2015 que la MRC de Bellechasse accepte de contribuer financièrement à la réalisation de cette activité pour une somme de 5 000 \$ et de rechercher des commanditaires pour un ou des prix d'une valeur totale d'environ 2 500 \$.

Adopté unanimement.

C.M. 116-14

20. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR RÉGIONAL

ATTENDU QUE M. Normand Roy a annoncé qu'il ne sera plus disponible pour occuper le poste d'inspecteur régional à partir de novembre 2014;

ATTENDU qu'il devient nécessaire de combler le poste laissé vacant;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire d'assurer une transition entre M. Roy et le remplaçant à ce poste;

ATTENDU QUE M. Stéven Grenon complète actuellement au service d'inspection régional un stage de formation de 10 semaines en vue d'obtenir un DEC en techniques d'aménagement et urbanisme;

ATTENDU QUE M. Grenon a manifesté son intérêt pour prendre la relève de M. Roy et qu'il a démontré pendant son stage de bonnes aptitudes à exercer la fonction d'inspecteur régional.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

1° que M. Stéven Grenon soit embauché pour remplacer M. Normand Roy dès qu'il aura complété ses études collégiales, soit à partir du 26 mai 2014.

2° que le salaire de M. Grenon soit établi selon la structure salariale en vigueur pour un inspecteur régional soit classe 7, échelon 0.

Adopté unanimement.

C.M. 117-14

21. NOMINATION – FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

ATTENDU QUE M. Stéven Grenon a été embauché par la MRC de Bellechasse à titre d'inspecteur régional et qu'il occupera ce poste à partir du 26 mai 2014.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Yvon Bruneau
et résolu

que M. Stéven Grenon soit nommé fonctionnaire désigné pour l'application des règlements 106-01 et 108-01 relatifs à la gestion des eaux usées, du règlement 135-03 relatif à la gestion des ouvrages de captage des eaux souterraines et du règlement 148-05 relatif aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités locales.

Adopté unanimement.

C.M. 118-14

22. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – COURS D'EAU DES JADES

ATTENDU qu'une demande pour des travaux d'aménagement a été déposée à la MRC de Bellechasse pour rétablir le libre écoulement du cours d'eau des Jades situé à Saint-Henri sur les lots 2 357 977, 2 358 016 et 4 794 605;

ATTENDU que la municipalité accepte d'assumer l'ensemble des coûts des travaux;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a obtenu le certificat d'autorisation le 30 avril 2014 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Marcel Blais,
appuyé par M. Claude Lachance
et résolu

- 1° de décréter l'exécution des travaux d'aménagement consistant au dragage des sédiments dans le cours d'eau des Jades à Saint-Henri sur une section des lots 2 357 977, 2 358 016 et 4 794 605.
- 2° d'autoriser la réalisation des travaux par la municipalité de Saint-Henri sous la supervision du service d'inspection régional.

Adopté unanimement.

C.M. 119-14

23. TRAVAUX 2014 – RECOUVREMENT FINAL OPTIMISÉ LET

ATTENDU que des travaux de recouvrement final seront réalisés au LET vers le mois d'août 2014 et que le règlement d'emprunt numéro 240-14 a été adopté afin de financer les coûts attribuables à ces travaux;

ATTENDU qu'il serait possible d'accroître la superficie de recouvrement initialement prévue à 6 000 mètres carrés et d'atteindre une superficie de 9 000 mètres carrés;

ATTENDU que cette optimisation possible d'environ 50 % nécessite cependant un suivi opérationnel rigoureux mais réaliste devant être appliqué sur une période approximative de 3 mois;

ATTENDU que le Conseil de la MRC de Bellechasse a démontré par le passé qu'il n'hésitait pas à engager les sommes nécessaires pour réaliser des travaux permettant d'atténuer les inconvénients causés par l'exploitation du LET incluant celle de la problématique de dispersion des odeurs de H₂ S en périphérie de celui-ci;

ATTENDU que l'augmentation de la superficie de 3 000 mètres carrés à recouvrir de façon finale est localisée principalement en talus et entraînera des coûts additionnels d'environ 167 000 \$;

ATTENDU que l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt retarderait d'au moins 2 mois la réalisation des travaux faisant en sorte que ceux-ci débuteraient alors vers le 15 octobre dans des conditions climatiques très incertaines pouvant occasionner notamment des risques d'érosion, des retards et de l'instabilité de l'ensemencement effectué dans les talus;

ATTENDU que le surplus accumulé non affecté du service de disposition des matières résiduelles (Partie 3) totalise 234 247 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Denise Dulac,
appuyé par M. Gaétan Labrecque
et résolu

- 1° d'autoriser la réalisation des travaux de recouvrement précédemment mentionnés au LET sur une superficie additionnelle de 3 000 mètres carrés.
- 2° d'autoriser l'augmentation des honoraires professionnels de WSP Canada Inc. de 10 150 \$ pour les travaux supplémentaires reliés aux ajouts à être inclus aux plans et devis, à la surveillance accrue de chantier et de bureau et à l'assurance qualité des matériaux utilisés.
- 3° d'autoriser l'affectation d'une somme maximale de 170 000 \$ provenant du surplus accumulé de la partie 3 pour permettre la réalisation des travaux de recouvrement final au LET sur une superficie additionnelle de 3 000 mètres carrés.

Adopté unanimement.

C.M. 120-14

24. PGMR – SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a demandé à trois (3) firmes spécialisées des propositions de services pour la réalisation du travail concernant la révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU que les trois (3) firmes invitées ont déposé des offres de services pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que la firme WSP Canada Inc. a déposé la proposition la plus basse au prix de 14 895 \$ avant taxes;

ATTENDU que M. Christian Noël a rencontré messieurs Richard Bouchard et Jérémie Steward, chargés de projet chez WSP Canada Inc., le 1er mai dernier afin de s'assurer que les services offerts par cette firme correspondent bien aux attentes de la MRC de Bellechasse relativement aux tâches à accomplir et aux responsabilités à assumer;

ATTENDU que cette rencontre a été fructueuse et a permis de constater que les représentants de WSP Canada Inc. ont bien cerné l'étendue du mandat qu'ils ont à accomplir d'ici le mois d'octobre 2015, date butoir à laquelle le projet de PGMR doit être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. André Goulet
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que soit acceptée la proposition de services professionnels déposée par WSP Canada Inc. relative à la révision du PGMR de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

25. SERVICE RÉGIONAL INCENDIE – ÉTUDE

La MRC a reçu en date du 21 mai 2014, des résolutions adoptées par 11 municipalités concernant le dossier de mise en commun des services d'incendie des 16 municipalités ayant autorisé la réalisation d'une étude à cet effet.

Un tableau qui résume les choix effectués par chacune de ces 11 municipalités est déposé pour fins d'information.

Tel que mentionné lors de la séance ordinaire du 16 avril dernier, les 5 municipalités qui ne se sont pas encore prononcées ont jusqu'au 18 juin prochain pour faire connaître leurs choix soit avant la prochaine séance ordinaire du Conseil de la MRC.

26. PARC MASSIF DU SUD – STATION TOURISTIQUE

Le directeur général dépose un document émis à la Cour supérieure annonçant que l'ensemble du dossier relativement au litige qui oppose les MRC de Bellechasse, des Etchemins et la CADMS à la station touristique Massif du Sud était complet. Le directeur général souligne aussi que le procès pourrait se tenir du 2 au 9 septembre prochain.

27. VISION STRATÉGIQUE DE LA MRC

ATTENDU que le principe de l'élaboration d'une planification stratégique accompagnée d'une vision de développement a été accepté lors du colloque 2014 de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bruneau
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

1° que soit élaboré, en collaboration avec le CLD, un plan stratégique de développement accompagné d'une vision de développement pour le territoire de la MRC de Bellechasse.

2° que soit soumis à ce Conseil les coûts de réalisation de ce plan à la séance du 18 juin prochain.

Adopté unanimement.

28. PROJET ÉOLIEN SAINT-PHILÉMON

Clément Fillion, directeur général, informe les membres du Conseil de l'état d'avancement de ce dossier. Il dépose aussi un état à jour des coûts du projet et de son financement.

29. PROCÈS-VERBAUX – DÉPÔT

Dépôt est fait des procès-verbaux suivants :

- Réunion du 2 mai du CGMR
- Réunion du 2 mai du Comité de vigilance

30. INVESTISSEMENTS EN CULTURE

À titre d'information, un tableau indiquant le total des investissements en culture pour la période de 2009-2013 est déposé.

31. RAPPORT : PROGRAMME - AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Le rapport 2013 des programmes relatifs à l'amélioration de l'habitat préparé par M. Michel Asselin, chargé de projet, est déposé.

32. RAPPORT D'ACTIVITÉS - CLD

Le rapport d'activités 2013 du CLD est déposé.

33. BELLECHASSE EN SAVEURS

M. Martin J. Côté, président de l'activité Bellechasse en Saveurs, fait un rappel de cette activité à se tenir lors du B.B.Q de Saint-Anselme le 3 juillet prochain.

C.M. 122-14

34. FÉLICITATIONS MME NICOLE LECLERC

Il est proposé par M. Daniel Therrien,
appuyé par Mme Juliette Laflamme
et résolu

1° de féliciter Mme Nicole Leclerc, enseignante, à l'École le Tremplin de Saint-Lazare pour les deux prix remportés au Gala régional 2014 du Concours québécois en entrepreneuriat, volet étudiant.

2° de féliciter Mme Leclerc pour son implication au concours de l'entrepreneuriat depuis 2005 et pour les résultats obtenus au fil des ans grâce à son engagement.

Adopté unanimement.

35. SOUPER BÉNÉFICE – PASSION FM

M. Claude Lachance rappelle la tenue du souper bénéfice annuel de Passion FM qui se tiendra le 12 juin à Lac-Etchemin.

C.M. 123-14

36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Michel Bonneau
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 20

Adopté unanimement.

Préfet

Secrétaire-trésorier